

ANNEXE 6

PERSONNES CLÉS

Les personnes clés pour les Activités du Projet sont les suivantes et doivent être assignées à temps plein au Projet tel que spécifié à l'article 9.4 du Contrat, jusqu'à la Date de réception sans réserve :

No	Poste	Nom	Substitut
1.	Directeur de Projet	[REDACTED]	[REDACTED]
2.	Responsable de la conception	[REDACTED]	[REDACTED]
3.	Responsable de la construction	[REDACTED]	[REDACTED]
4.	Responsable de la gestion de la qualité	[REDACTED]	[REDACTED]
5.	Responsable de la mise en service	[REDACTED]	[REDACTED]